

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2023-181

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

# Sommaire

## **26\_DDFIP\_ Direction Départementale des Finances Publiques /**

26-2023-08-21-00047 - Délégation de signature EDR en matière contentieuse et gracieuse (2 pages)

Page 3

## **26\_DDT\_ Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Appui - Transition Ecologique et Mobilité**

26-2023-08-23-00003 - Arrêté de subdélégation de signature de Mme NUTI pour exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire. (4 pages)

Page 6

26-2023-08-23-00002 - Subdélégation de signature de Mme La Directrice départementale des Territoires aux agents de la DDT (14 pages)

Page 11

## **26\_DDT\_ Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Eaux Forêts Espaces Naturels**

26-2023-08-21-00046 - AP portant délégation de signature à Mme isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme, déléguée territoriale adjointe de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le département de la Drôme (2 pages)

Page 26

26-2023-08-21-00045 - Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs. (3 pages)

Page 29

## **84\_DREAL\_ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général**

26-2023-08-22-00014 - ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2023-54/26?? portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL

Auvergne-Rhône-Alpes?? pour les compétences générales et techniques pour le département de la Drôme (15 pages)

Page 33

26\_DDFIP\_ Direction Départementale des  
Finances Publiques

26-2023-08-21-00047

Délégation de signature EDR en matière  
contentieuse et gracieuse

Direction Départementale  
des Finances Publiques de la Drôme  
20 Avenue du Président Herriot  
BP 1002  
26015 VALENCE CEDEX

### **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE en matière de gracieux et contentieux fiscal**

L'administratrice de l'État du grade transitoire, directrice départementale des finances publiques de la Drôme,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret du 18 janvier 2023 nommant Mme Cécile GUYADER-BERBIGIER, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme avec prise d'effet au 30 janvier 2023 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux , les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Noms et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ARAL Jérôme	B	10 000€	10 000€
CHEVILLON Vincent	B	10 000€	10 000€
CORDISCO Cinzia	B	10 000€	10 000€
FREYSS Karl	B	10 000€	10 000€
KUC Richard	B	10 000€	10 000€
KWIECIEN-BOULAT Laurence	B	10 000€	10 000€
LIEGER Pascal	B	10 000€	10 000€
PELLETIER Fabien	C	2 000€	
WESOLOWSKI Christophe	B	10 000€	10 000€

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

#### **Article 3**

Il sera affiché dans les services dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

#### **Article 4**

Cette décision annule et remplace la décision du 7 avril 2022.

À Valence, le 21 août 2023,

La Directrice départementale des Finances publiques de la Drôme,

SIGNE

Mme Cécile GUYADER-BERBIGIER

Administratrice de l'État du grade transitoire

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2023-08-23-00003

Arrêté de subdélégation de signature de Mme  
NUTI pour exercice de la compétence  
d'ordonnateur secondaire.



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**  
ddt-redacteuraa-sg@drome.gouv.fr  
2023-SATEM-176

**ARRETE N°**  
**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE**  
**D'ORDONNATEUR SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR**

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme à compter du 21 août 2023 ;

**VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**VU** l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 nommant Madame Anne HEURTAUX, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 4 août 2023 ;

**VU** la désignation du directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-11-00001 du 11 janvier 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

VU l'arrêté n°26-2023-08-04-00007 du 4 août 2023 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicataire,

•VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00020 du 21 août 2023 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme et notamment son article 6 ;

•SUR proposition de Mme la cheffe du service appui, transition écologique, mobilités de la DDT de la Drôme ;

### ARRETE

**Article 1 :** Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les BOP ci-après :

BOP	Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôle (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
<b>113 - Paysage, Eau et Biodiversité</b>			
113-01 : Sites, paysages, publicité			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
113-02 : Logistique, formation et contentieux 113-07 : Gestion des milieux et biodiversité			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	Sarah GAGNARD Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY	20 000,00 €
<b>135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat</b>			
135-01 : Construction locative et amélioration du parc			
	Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
		Cloé VALLETTE Jean-Luc PROFILI (adjoint)	20 000,00 €
135-02 : Soutien à l'accèsion à la propriété 135-03 : Lutte contre le plomb 135-04-01 : Qualité de la construction 135-04-09 : Fond sécheresse 135-04-06 : Observatoire loyers 135-05-03:formation apprentis 135-05-06 : études logement			
	Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
135-04-05 : Contentieux de l'urbanisme			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
135-05 : Soutien et 135-07 : Urbanisme et aménagement			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	Dominique GUTIEZ	20 000,00 €

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

<b>149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières</b>			
149-21: Adaptation des filières à l'évolution des marchés 149-22: Gestion des crises et des aléas de la production agricole 149-23: Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles 149-24: Gestion équilibrée et durable du territoire 149-27: Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions			
	Manon COURIAS Elisabeth MANZON, adjointe		20 000,00 €
		Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON	20 000,00 €
<b>149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois</b>			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €
<b>181 – Prévention des risques</b>			
<b>181-01 Prévention des risques technologiques et des pollutions</b>			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00€
		Philippe DAYET	20 000,00 €
<b>181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore</b>			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
<b>181-10: Prévention des risques naturels et hydrauliques</b>			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
<b>181-14: Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)</b>			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000, 00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
<b>203 – Infrastructures et service des transports</b>			
<b>203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres</b>			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
<b>203-47 – Etudes générales (guichet unique transport)</b>			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
<b>207 – Sécurité et éducation routière</b>			
<b>207-03 : Education routière</b>			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
		Vincent GRIERE Anne DUCHATEAU, adjointe	20 000,00 €

<b>380 – Fonds vert</b>			
<b>380-02: Adaptation des territoires au changement climatique : mesure prévention des inondations</b>			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00€
		Philippe DAYET	20 000,00 €
<b>380-02: Adaptation des territoires au changement climatique : mesure prévention des risques d'incendie de forêt</b>			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €
<b>380-03: Amélioration du cadre de vie : mesure covoiturage</b>			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
<b>380-03: Amélioration du cadre de vie : mesure ingénierie d'animation et de la planification de la transition écologique</b>			
	Rachid Koob Lancelot Ripley, adjoint		20 000,00 €

Cette délégation comprend la signature de tout acte relatif à l'acquisition au nom de l'État de biens immobiliers en vue de leur intégration dans une forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts, dans la limite d'un montant de 20 000 € taxes et frais compris.

<b>723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>			
<b>723-11 : Opérations structurantes</b>			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €

La liste des agents habilités à utiliser les nouveaux outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier, est précisé sur une note interne.

**Article 2 :** Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n° 26-2023-08-04-00007 du 4 août 2023.

Fait à Valence, le **23 AOUT 2023**

Pour la Préfète, et par délégation,  
La directrice départementale des territoires

  
Isabelle NUTI

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2023-08-23-00002

Subdélégation de signature de Mme La  
Directrice départementale des Territoires aux  
agents de la DDT

ARRETE N°  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE  
ISABELLE NUTI, DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DRÔME  
AUX AGENTS DE LA DDT DE LA DRÔME

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme à compter du 21 août 2023 ;

**VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 nommant Madame Anne HEURTAUX, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 4 août 2023 ;

**VU** la désignation du Directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-11-00001 du 11 janvier 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

**VU** l'arrêté n°26-2023-08-04-00008 du 4 août 2023 portant subdélégation de signature de Isabelle NUTI, directrice départementale des Territoires de la Drôme aux agents de la DDT de la Drôme,

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00019 du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme, et notamment son article 6 ;

**SUR** proposition de Mme la cheffe du SATEM de la DDT de la Drôme ;

### **ARRETE**

**Article 1:** Délégation permanente est donnée aux chefs de service et d'unité territoriale dont les noms suivent, à effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté:

- Mme Manon COURIAS, Cheffe du Service agriculture (SA),
- M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine (SLVRU),
- M. Stéphane ROURE, Chef du Service eau forêts espaces naturels (SEFEN),
- Mme Dominique CHATILLON, Cheffe du Service appui transition écologique et mobilités (SATEM),
- M. Stéphane DELAUNAY, Chef du Service aménagement du territoire et risques (SATR),
- Mme Audrey MATHIEU, Cheffe de l'Unité Territoriale Sud (UTS).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné qui sera prioritairement leur adjoint, puis, un responsable de pôle de ce service selon le tableau ci-après.

<b>SA</b>	
Manon COURIAS	Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON
<b>SATR</b>	
Stéphane DELAUNAY	Tanguy QUEINEC, adjoint Philippe DAYET Armand NOUVELOT Francis ROBERT
<b>SATEM</b>	
Dominique CHATILLON	Elisabeth PILLAT, adjointe Martine CANAC Vincent GRIERE Neil GUION
<b>SEFEN</b>	
Stéphane ROURE	Emmanuel PRINCIC, adjoint Olivier CARSANA Sarah GAGNARD Stéphanie RETOURNAY Frédéric SARRET
<b>SLVRU</b>	
Jean JULIAN	Claudie PAJOVIC, adjointe Nathalie QUIOT Chloé VALLETTE

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

UTS	
Audrey MATHIEU	Emmanuelle CALLOT, adjointe

**Article 2** : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté :

- Mme Stéphanie DEVERNAY, responsable du Pôle aides directes,
- Mme Elisabeth MANZON, responsable du Pôle conjonctures, structures et missions transversales,
- Mme Claudie PAJOVIC, responsable du Pôle politique de la ville et rénovation urbaine,
- Mme Nathalie QUIOT, responsable du Pôle amélioration du parc privé,
- Mme Chloé VALLETTE, responsable du Pôle politique du logement et parc public,
- Mme Sarah GAGNARD, responsable du Pôle Espaces Naturels
- M. Frédéric SARRET, responsable du Pôle forêt,
- M. Olivier CARSANA, responsable du Pôle quantité qualité de l'eau,
- Mme Stéphanie RETOURNAY, responsable du Pôle milieux aquatiques,
- Mme Elisabeth PILLAT, responsable du Pôle transition écologique, air, mobilités,
- M. Vincent GRIERE, responsable du Pôle éducation routière,
- Mme Martine CANAC, responsable du Pôle affaires juridiques,
- M. Neil GUION, responsable du Pôle systèmes d'information géographique
- M. Tanguy QUEINEC, responsable du Pôle application du droit des sols
- M. Francis ROBERT, responsable de l'Atelier A du Pôle Aménagement,
- M. Armand NOUVELOT, responsable de l'Atelier B du Pôle Aménagement,
- M. Philippe DAYET, responsable du Pôle risques,
- Mme Audrey MATHIEU, responsable de l'unité territoriale SUD.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de signature qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné, conformément au tableau ci-après :

SA	
Stéphanie DEVERNAY	
Elisabeth MANZON	
SATR	
Tanguy QUEINEC	
Philippe DAYET	Antoine ROUVEYROL Jérôme SIGAUD
Armand NOUVELOT	
Francis ROBERT	
SATEM	
Elisabeth PILLAT	
Martine CANAC	
Vincent GRIERE	Anne DUCHATEAU, adjointe
Neil GUION	
SEFEN	
Sarah GAGNARD	Patrice BERINGER
Olivier CARSANA	

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

Stéphane RETOURNAY	
Frédéric SARRET	
SLVRU	
Claudie PAJOVIC	
Nathalie QUIOT	
Chloé VALLETTE	Jean-Luc PROFILI, adjoint
Unité Territoriale SUD	
Audrey MATHIEU	Emmanuelle CALLOT, adjointe

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté l'arrêté n°26-2023-08-04-00008 du 4 août 2023.

Fait à Valence, le **23 AOUT 2023**

Pour la Préfète, et par délégation,

La directrice départementale des territoires

Isabelle NUTI

## Annexe à l'arrêté portant subdélégation de signature à la DDT de la Drôme

Pour connaître leurs délégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement, les signataires doivent se reporter aux articles portant le nom de la personne dont ils assurent les fonctions.

	ACTES ET MATIERES	Délégués au titre des articles
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
1.1	<b>Gestion des personnels</b>	
	L'octroi des congés annuels, des récupérations des jours de repos au titre de l'aménagement ou de la réduction du temps de travail des agents placés sous leur autorité	Chefs de services Chefs de pôle ou d'unités territoriales
1.2	<b>Responsabilité</b>	
	Mise en jeu de la responsabilité de l'État – Frais judiciaires et réparations civiles	Martine CANAC
1.3	<b>Gestion du domaine privé de l'État affecté au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt</b>	
	Procès verbaux de remise au Service des Domaines, visa de documents cadastraux, baux de locations	Stéphane ROURE
<b>2</b>	<b>HABITAT ET CONSTRUCTION</b>	<b>Jean JULIAN</b>
2.1	<b>Parc Public - HLM</b>	
	Subvention et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés : - décisions d'attribution des subventions et d'agrèments Etat (PLUS-PLAI-PLS-PSLA) - autorisation de transfert de prêts - dérogation à la quotité maximale du prêt - dérogation au montant minimum des travaux exigés pour accorder un prêt - prorogation du délai d'achèvement des travaux ayant fait l'objet d'une décision d'octroi de prêt et de subvention - autorisation dérogatoire de démarrage des travaux avant octroi de subvention ou d'agrément, - clôture financière des subventions	Chloé VALLETTE
	Prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété	
	Autorisations accordées aux sociétés d'habitation à loyer modéré de faire appel aux concours	
	Enquête et actes relatifs au supplément de loyer de solidarité	
2.2	<b>Accueil et habitat des « gens du voyage »</b>	
	Décisions de liquidation et mandatement des subventions pour la réalisation d'aires d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux pour les gens du voyage	
	Délivrance de l'agrément accordant des emplacements provisoires qui répondent aux conditions fixées aux articles 2 et 3 du décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage	Chloé VALLETTE

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

<b>2.3</b>	<b>Conventionnement Parc public</b>	
	Exécution des formalités de publication aux hypothèques et d'information des organismes payeurs de l'aide personnalisée au logement (conventionnement)	Chloé VALLETTE
	Actes relatifs aux demandes d'intention de démolir des logements conventionnés	
<b>2.4</b>	<b>Programme Local Habitat (PLH)</b>	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toutes informations utiles sur le territoire concerné par un PLH	Chloé VALLETTE
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PLH, <b>exceptés</b> le porter à connaissance et l'avis de l'État	
<b>2.5</b>	<b>Logement indigne</b>	
	Décisions d'octroi de subventions pour travaux de sortie d'insalubrité des logements	Nathalie QUIOT
	Actes relatifs à l'organisation des séances du pôle départemental contre l'habitat indigne	
<b>2.6</b>	<b>Rénovation urbaine</b>	
	Décision confirmant l'application de la TVA réduite pour les opérations de construction de logements situées dans les périmètres « politique de la ville »	Claudie PAJOVIC
	Avenants relatifs aux conventions de la gestion urbaine de proximité (GUP)	
	Actes encadrés par la délégation de signature propre à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine)	
<b>2.7</b>	<b>Amélioration de l'habitat privé</b>	
	Actes encadrés par la délégation de signature propre à l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat)	Nathalie QUIOT Chloé VALLETTE
	Conventionnement Parc Privé	
<b>3</b>	<b>AMÉNAGEMENT URBAIN ET URBANISME</b>	<b>Stéphane DELAUNAY</b>
<b>3.1</b>	<b>Aménagement foncier et urbanisme</b>	
	<b>a) Servitudes</b>	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	Actes et procédures relatifs à la création de servitudes et à l'élaboration et la modification d'un plan de servitudes	
	Tout avis et information sur les servitudes donnés sur les territoires des communes non couvertes par un document de planification dans le cadre du porter à connaissance	
	<b>b) Élaboration des documents d'urbanisme</b>	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par un PLU ou par un SCOT	
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PLU et des SCOT, <b>exceptés</b> : - la désignation des services de l'État associés à leur élaboration - le porter à connaissance - l'association des services de l'État - la note d'enjeux de l'État - lettre de synthèse des observations des services de l'État sur le projet arrêté - observations portant sur le contrôle de légalité	

	Les procédures concernant la création des cartes communales, non compris l'approbation par l'État, exceptés le porter à connaissance et la note d'enjeux	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	<b>c) Zones d'aménagement différé</b>	
	Toutes procédures préalables à la création d'un périmètre de Zones d'Aménagement Différé (ZAD) non compris l'arrêté d'institution	
	Notification aux propriétaires ayant souscrit une déclaration d'intention d'aliéner ou une demande d'acquisition du bien par le titulaire du droit de préemption, de la décision de renonciation par l'État à l'exercice du droit de substitution	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	<b>Droit de préemption :</b>	
	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	<b>Droit de préemption urbain :</b> Décision de non préemption lorsque le droit de préemption de la commune a été transféré à l'État. R123-22 du Code de l'urbanisme - Art L210-1 du code de l'urbanisme et L302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation	Jean JULIAN
<b>3.2</b>	<b>Application du droit des sols</b>	
	Actes relatifs à l'ensemble des permis, aux déclarations préalables et certificats d'urbanisme délivrés par le maire ou le préfet au nom de l'État : : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de pièces manquantes</li> <li>• Modifications du délai de droit commun</li> <li>• Prolongations exceptionnelles du délai d'instruction</li> </ul>	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Décisions individuelles pour les transformateurs électriques relevant d'une déclaration préalable, lorsque l'énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur.	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Avis émis suite à consultation non obligatoire de la DDT par les services instructeurs ADS (avis risques, avis agricoles...)	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Formulation de l'avis conforme du représentant de l'État sur les demandes de permis ou les déclarations préalables lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est compétent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en cas d'annulation par voie juridictionnelle ou d'abrogation d'une carte communale, d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ou de constatation de leur illégalité par une juridiction administrative ou l'autorité compétente ou lorsque cette décision n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur,</li> <li>• sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu</li> <li>• dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune</li> </ul>	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
<b>3.3</b>	<b>Fiscalité de l'aménagement</b>	
	Actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Titres exécutoires des taxes d'urbanisme	Tanguy QUEINEC

<b>3.4</b>	<b>Accessibilité</b>	
	Autorisations de travaux et agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap)	
	Arrêté de dérogation des aménagements destinés à rendre accessible aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie	
	Arrêté de dérogation en ce qui concerne les établissements recevant du public	
	Arrêté de dérogation aux mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les habitations collectives	
	Actes relatifs à la présidence de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	
	Pièces administratives de la commission d'arrondissement de Valence (convocation, procès-verbaux...)	Rémy VAN SANTVLIET
<b>3.5</b>	<b>Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)</b>	
	Accusés de réception des dossiers	
	Décisions de convocation des membres	
<b>4</b>	<b>RISQUES</b>	
<b>4.1</b>	<b>Risques naturels et technologiques</b>	<b>Stéphane DELAUNAY</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AZI et information prévention</li> <li>• avis sur les autorisations d'urbanisme et documents d'urbanisme</li> </ul>	
	Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• arrêtés préfectoraux spécifiques à chaque commune concernée et leurs annexes, dressant la liste des risques et des documents à prendre en compte, et leur mise à jour</li> <li>• tous documents afférents à cette obligation</li> </ul>	Philippe DAYET
	Formulation de l'avis du Préfet dans les plans de surfaces submersibles valant plan de prévention des risques naturels prévisibles	
<b>4.2</b>	<b>Éclairages nocturnes</b>	<b>Dominique CHATILLON</b>
	Actes relatifs aux horaires d'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels	Elisabeth PILLAT
	Actes relatifs à la définition d'événements exceptionnels à caractère local	
<b>4.3</b>	<b>Publicité</b>	<b>Dominique CHATILLON</b>
	Actes et procédures relatifs à la gestion de la publicité, à l'exception des arrêtés de mise en demeure	Elisabeth PILLAT
	Pré-contentieux pénal : Avis et décisions prévues dans la convention entre le DDT et le Procureur de la république dans le domaine de la publicité à l'exclusion des avis conduisant à la procédure contentieuse	Elisabeth PILLAT

<b>5</b>	<b>Routes et transports</b>	<b>Dominique CHATILLON</b>
<b>5.1</b>	<b>Circulation</b>	
	Circulation des petits trains routiers : - autorisations de circulation à des fins touristiques ou de loisirs des petits trains routier	
<b>5.2</b>	<b>Plan de déplacements urbains</b>	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par un PDU	
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PDU, <b>exceptées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la désignation des services de l'État associés à leur élaboration</li> <li>• le porter à connaissance</li> <li>• l'association des services de l'État</li> <li>• lettre de synthèse des observations des services de l'État sur le projet arrêté</li> <li>• observations portant sur le contrôle de légalité</li> </ul>	Elisabeth PILLAT
<b>5.3</b>	<b>Aéronautique</b>	
	Autorisations administratives relatives à l'usage des sols pour les hélistations et les plateformes de décollage des montgolfières	Elisabeth PILLAT
<b>5.4</b>	<b>Remontées mécaniques</b>	
	- Formulation des avis et accords - Règlement de police et d'exploitation des remontées mécaniques-	Elisabeth PILLAT
<b>6</b>	<b>SÉCURITÉ CIVILE - DÉFENSE</b>	<b>Dominique CHATILLON</b>
<b>6.1</b>	<b>Organisation des transports routiers en temps de guerre</b>	
	Actes accomplis en exécution du rôle du service défini par les textes légaux et réglementaires	
<b>6.2</b>	<b>Organisation des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense</b>	
	Signature de toutes décisions de recensement, de modification et de radiation des entreprises de travaux publics et de bâtiments soumises aux obligations de défense en application du Code de la Défense	
<b>7</b>	<b>ÉDUCATION ROUTIÈRE</b>	<b>Dominique CHATILLON</b>
<b>7.1</b>	<b>Établissements d'enseignement de la conduite automobile</b>	
	Tous actes administratifs relatifs à la gestion des places d'examen pour les établissements d'enseignement de la conduite automobile	
	Tous actes relatifs au financement des examens	
	Conventions conclues entre l'État et les établissements d'enseignement de la conduite relative au prêt aidé par l'État pour le financement d'une formation à la conduite de véhicule de catégorie A ou B et à la sécurité routière dans le cadre de l'opération dénommée « permis à 1 euro par jour »	Vincent GRIERE
	Enregistrement des déclarations d'ouverture de centres d'examen théorique général par un opérateur agréé	

7.2	<b>Enseignants de la conduite automobile</b>	
	Délivrance des cartes professionnelles d'autorisation d'enseigner la conduite automobile, des sanctions et des retraits d'autorisation	Vincent GRIERE
8	<b>ECONOMIE AGRICOLE</b>	Manon COURIAS
8.1	<b>Commission départementale d'orientation agricole</b>	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'installation des jeunes agriculteurs aides PIDIL , prêts bonifiés et stages à l'installation.	Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON
	Décisions d'attribution d'une aide à la réinsertion professionnelle et au redressement des exploitations	
8.2	<b>Mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC)</b>	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux aides de la PAC	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux outils pour la mise en œuvre des aides PAC	
8.3	<b>Calamités agricoles et aides pour pertes suite à des aléas climatiques</b>	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux dispositifs des calamités agricoles du fonds de solidarité nationale et aux aides conjoncturelles	Elisabeth MANZON
8.4	<b>Baux ruraux</b>	
	Arrêtés relatifs à l'indice du fermage et à la fixation annuelle des prix des denrées servant de base au calcul des fermages	Elisabeth MANZON
	Tous les actes, décisions et documents relatifs à la Commission Départementale des Baux Ruraux	
8.5	<b>Politique des structures de production</b>	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux GAEC	Elisabeth MANZON
	Décisions relatives aux conventions de pâturage	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux dispositifs de contrôle administratif des cessions de parts et des cessions d'actions des sociétés agricoles	Elisabeth MANZON
	Arrêté portant agrément et retrait d'agrément des groupements pastoraux	Stéphanie DEVERNAY
8.6	<b>Divers</b>	
	Arrêtés relatifs à la publication des bans de vendange, de la récolte d'olives et de secouage de noix	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Arrêtés et dérogations relatifs aux zones protégées de semences de tournesol et de maïs	
8.7	<b>Plan de relance</b>	
	Accusés de réception	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Notification de labellisation des structures accompagnatrices	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY

<b>9</b>	<b>MILIEUX ET ESPACES NATURELS</b>	<b>Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC</b>
	Pré-contentieux pénal : - Avis et décisions prévues dans la convention entre la DDT et le Procureur de la république dans les domaines de l'eau, de la pêche, de la nature à l'exclusion des avis conduisant à la procédure contentieuse	
<b>9.1</b>	<b>Eau</b>	
	Actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure de déclaration (récépissé de déclaration, notification d'opposition tacite, notification de commencement des travaux ou aménagement, demandes de compléments, arrêtés de prescriptions techniques spécifiques	<b>Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY</b>
	Suites données aux contrôles : courrier de transmission de mise en demeure, avis de conformité ou non conformité.	
	Agréments des vidangeurs définis au titre de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 3 décembre 2010	<b>Olivier CARSANA</b>
	Actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure d'autorisation environnementale (récépissé, demandes de compléments) hors arrêté d'autorisation.	
<b>9.2</b>	<b>Pêche</b>	
	Arrêté autorisant l'introduction dans les eaux libres, des poissons appartenant à une espèce qui ne figure pas sur une liste préétablie à des fins scientifiques ou non.	<b>Sarah GAGNARD</b>
	Arrêté autorisant la capture, le transport ou la vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	
	Arrêté portant agrément des établissements de pisciculture ou d'aquaculture dont les produits sont utilisés en tout ou partie au repeuplement ou à l'alevinage des eaux mentionnées au titre III du code de l'environnement.	<b>Olivier CARSANA</b>
	Arrêté portant attribution du droit de pêche à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou à la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans le cadre des travaux d'entretien des berges.	
	Arrêté portant agrément des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	
	Arrêté portant agrément des présidents et trésoriers des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce (si le siège social de l'association est situé dans le département)	<b>Sarah GAGNARD</b>
	Arrêté approuvant les statuts types de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)	
	<b>Conditions d'exercice du droit de pêche :</b>	
	Décisions relatives au renouvellement de locations du droit de pêche de l'État.	<b>Sarah GAGNARD</b>
	Arrêté portant attribution du droit de pêche à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou à la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans le cadre des travaux d'entretien des berges réalisés par	

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

	une collectivité.	
	Arrêté autorisant l'évacuation et le transport dans un autre cours d'eau ou plan d'eau des poissons retenus ou mis en danger par l'abaissement artificiel du niveau des eaux.	
	Arrêté portant autorisation de pêche à la carpe de nuit.	
	Arrêté portant organisation de concours de pêche dans les cours d'eau de la 1re catégorie.	
	Arrêté portant création d'une réserve temporaire de pêche.	
<b>9.3</b>	<b>Forêt</b>	
	Avis à la DRAAF sur les aménagements forestiers des collectivités ou personnes morales soumis au régime forestier (L212-2 du Code Forestier)	
	Autorisation administrative de coupe de bois dans les bois des particuliers (L124-5 du Code Forestier)	
	Pour les demandes portant sur une superficie inférieure à 4 ha, actes relevant des procédures d'autorisations et refus de défrichement dans les bois des particuliers et des collectivités locales	Frédéric SARRET
	Actes d'instruction relatifs à la mise en défense de pâturages des terrains de montagne (L142-1 du Code Forestier).	
	Arrêté de soumission ou de distraction au régime forestier des terrains forestiers de collectivités et personnes morales mentionnées à l'article L211-1 du Code Forestier d'une surface inférieure à 10 ha.	
	Autorisation de coupe en cas de régime spécial d'autorisation administrative (propriété soumise à plan simple de gestion) (L312-9 du Code Forestier)	Frédéric SARRET
	Autorisations de cantonnement du droit d'usage au bois L241-5 du Code Forestier	
	Validation de l'instruction des dossiers dans le cadre du PDRH et du PDR Rhône-Alpes et décisions d'attribution, de rectification, de pénalités ou de rejets de subventions prévues pour l'ensemble des dispositifs relevant du PDRH et du PDR Rhône-Alpes	
<b>9.4</b>	<b>Chasse</b>	
	Arrêtés ordonnant les battues et destructions individuelles des animaux nuisibles	
	Autorisations de destruction à tir des espèces nuisibles	
	Arrêté fixant les modalités de destruction à tir	
	Délivrance des agréments de piégeage	
	Autorisations d'ouverture des établissements se livrant à l'élevage, la vente ou le transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	Sarah GAGNARD
	Autorisation de capture de gibier dans les réserves communales de chasse	
	Délivrance des certificats de capacité aux éleveurs de gibier	
	Autorisations de comptages nocturnes à l'aide de sources lumineuses	
	Arrêté fixant les baux de chasse sur le domaine public fluvial	
	Arrêté fixant les plans de chasse individuels	
	Attestation de meutes de chiens de chasse	
	Institution et mise fin de réserve de chasse et de faune sauvage	
	Interdiction de la commercialisation du lièvre, de la perdrix et du faisane le 1 <sup>er</sup> mois de l'ouverture générale de la chasse dans le département	
	Autorisation d'importation, de colportage, de mise en vente ou d'achat de	

	spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée (arrêté du 20 décembre 1983)	
	Autorisation exceptionnelle de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement	
	Autorisation pour l'introduction dans le milieu naturel, de grand gibier ou de lapins, et pour le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants appartenant à des espèces dont la chasse est autorisée	
	Autorisation de destruction des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée	
	Autorisation individuelle de tir en vertu de dates spécifiques d'ouverture de la chasse	
	Autorisation d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse	
	Actions relevant de l'exercice de la tutelle des ACCA et AICA	
	Création, modification et suspension des réserves de chasse des ACCA	
	Décisions portant retrait de terrains du territoire des ACCA	
	Présidence de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et de sa formation spécialisée en matière de dégâts de gibier	
	Présidence de la Commission Départementale de la Chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Fluvial	
9.5	<b>Nature</b>	
	Autorisations dérogatoires de cueillette du houx	
	Avis sur les évaluations d'incidence Natura 2000	
	Autorisation de capture ou de cueillette, de prélèvement, relâchers ou replantation d'espèces protégées à des fins scientifiques	Sarah GAGNARD
	Validation des certificats d'indemnisations des dégâts de grands prédateurs aux troupeaux	
10	<b>Aménagement foncier, rural et hydraulique</b>	
	Avis motivés à transmettre au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt sur les demandes d'agrément d'experts agricoles, fonciers et forestiers	Manon COURIAS
	Décisions d'opposition ou de non opposition au boisement dans les zones réglementées	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC
	Arrêté fixant les prescriptions que devront respecter les commissions dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux connexes	
	Arrêté autorisant les travaux connexes et le nouveau parcellaire	
	Instruction des documents administratifs relatifs au fonctionnement des Associations Syndicales autorisées (ASA) de propriétaires prévues par l'ordonnance du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 et Associations Foncières de Propriétaires à l'exclusion de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'arrêté préfectoral ouvrant la procédure de constitution de l'association syndicale et l'arrêté préfectoral portant autorisation</li> <li>• les actes de mandatement d'office</li> <li>• les procédures d'enquête d'utilité publique, d'enquête parcellaire et, le cas échéant, dans le cadre d'enquêtes groupées, de l'enquête hydraulique et les décisions en découlant : déclaration d'utilité publique et cessibilité</li> <li>• les actes de procédure liés à l'expropriation pour cause d'utilité publique</li> <li>• la dissolution de l'ASA décidée par l'assemblée générale (accusé de</li> </ul>	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC

	<p>réception de la délibération) ou prononce par le préfet (arrêté préfectoral)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'arrêté préfectoral de retrait d'autorisation de l'ASA</li><li>• Actes relatifs au contrôle de légalité concernant le fonctionnement des ASA à l'exception du contrôle de légalité des marchés publics</li></ul>	
--	---	--

Fait à Valence, le **23 AOUT 2023**

Pour la Préfète, et par délégation,  
La directrice départementale des territoires



Isabelle NUTI

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2023-08-21-00046

AP portant délégation de signature à Mme  
isabelle NUTI, directrice départementale des  
territoires de la Drôme, déléguée territoriale  
adjointe de l'agence nationale pour la  
rénovation urbaine (ANRU) pour le département  
de la Drôme



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Logement Ville Rénovation Urbaine  
Pôle Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**

Affaire suivie par Claudie PAJOVIC

Tel. : 04 26 60 81 43

[ddt-slvru-ppvru@drome.gouv.fr](mailto:ddt-slvru-ppvru@drome.gouv.fr)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2023- EN DATE DU AOÛT 2023  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME ISABELLE NUTI,  
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DRÔME, DÉLÉGUÉE TERRITORIALE  
ADJOINTE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)  
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le Préfet de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;  
VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) modifié ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;  
VU les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;  
Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet du département de la Drôme ;  
VU la décision de nomination de Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires, Déléguée territoriale adjointe de l'ANRU pour le département de la Drôme ;  
VU la décision de nomination de Mme Anne HEURTAUX, directrice départementale adjointe des territoires ;  
VU la décision de nomination de M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine (SLVRU) ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires, en sa qualité de déléguée territoriale adjointe pour le département de la Drôme, pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU ;
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du programme national de renouvellement urbain (PNRU) et du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à Mme Anne HEURTAUX, directrice départementale adjointe des territoires et M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine (SLVRU) de la direction départementale des territoires, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00017 du 19 juillet 2021 est abrogé.

4, place Laennec  
26015 VALENCE CEDEX  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : [ddt@drome.gouv.fr](mailto:ddt@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

Article 4 : Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication complète. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Un recours gracieux peut également être déposé auprès du Préfet de la Drôme. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les DEUX mois suivant la publication complète du présent arrêté.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires, déléguée territoriale adjointe de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Valence, le 21 aout 2023  
Le Préfet,  
Délégué territorial de l'ANRU  
SIGNE  
Thierry DEVIMEUX

4, place Laennec  
26015 VALENCE CEDEX  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

26\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de la Drôme

26-2023-08-21-00045

Décision de nomination du délégué adjoint et de  
délégation de signature du délégué de l'Agence à  
l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.

Décision de nomination du délégué adjoint  
et de délégation de signature du délégué de l'agence dans le département

**Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature  
du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.**

**DECISION n°2023-001**

Mr Thierry DEVIMEUX, délégué de l'Anah dans le département de la Drôme, en vertu des dispositions de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Mme Isabelle NUTI, titulaire du grade d'ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts et occupant la fonction de Directrice Départementale des Territoires de la Drôme est nommée déléguée adjointe.

**Article 2 :**

Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle NUTI, déléguée adjointe, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour l'ensemble du département et territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du programme « Habiter mieux ») :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO ;
- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR (Opération importante de réhabilitation au sens de l'article 7 du règlement général de l'agence), et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions ;

- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;
- le programme d'actions ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées [Cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation.] ;
- les conventions d'OIR ;
- tout acte relatif à la procédure d'agrément des opérateurs chargés de la mission d'accompagnement dans le cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat.

**Article 3 :**

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à Mme Isabelle NUTI, déléguée adjointe, à effet de signer les actes et documents suivants :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.  
Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

**Article 4:**

Délégation est donnée à Mme Anne HEURTAUX, Directrice adjointe à la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, aux fins de signer les documents visés aux articles 2 et 3.

**Article 5:**

**5.1.** Délégation est donnée à M. Jean JULIAN, Chef du Service Logement Ville et Rénovation Urbaine à la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, aux fins de signer les documents visés aux articles 2 et 3, à l'exception pour l'article 2 de :

- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;
- le programme d'actions ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées [Cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation.] ;
- les conventions d'OIR.

**5.2.** Délégation est donnée à Mme Nathalie QUIOT, Chef du Pôle Amélioration du Parc Privé du Service Logement Ville et Rénovation Urbaine à la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, aux fins de signer les documents visés aux articles 2 et 3, à l'exception de :

- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO ;
- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR, et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;
- le programme d'actions ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées [Cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation.] ;

- les conventions d'OIR.

**Article 6 :**

**6.1.** Délégation est donnée à Mme Magali ESPINASSE, adjointe au responsable du Pôle Amélioration du Parc Privé, aux fins de signer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux points 2 et 3 de l'article 3 de la présente décision ;
- les accusés de réception des demandes de subvention ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs ;
- la notification des décisions des dossiers autres que ceux instruits par Mme Magali ESPINASSE.

**6.2.** Délégation est donnée aux instructeurs Mathilda CHICAULT, Isabelle GUIBERT, Delphine PEREL, Christine PICAULT et Laurence SIWINSKI aux fins de signer :

- les accusés de réception des demandes de subvention ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs, ainsi qu'aux vacataires recrutés pour assister la délégation Anah.

**Article 7 :**

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à Mme la directrice départementale des territoires de la Drôme ;
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- à M. l'agent comptable de l'Anah ;
- aux intéressé(e)s.

**Article 9 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Valence, le 21 août 2023

Le délégué de l'Agence

Le Préfet

SIGNE

Thierry DEVIMEUX

84\_DREAL\_Direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

26-2023-08-22-00014

ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2023-54/26  
portant subdélégation de signature aux agents  
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
pour les compétences générales et techniques  
pour le département de la Drôme



# PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 22 août 2023

**ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2023-54/26**  
**portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
**pour les compétences générales et techniques pour le département de la Drôme**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, ET DU LOGEMENT  
DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 août 2023;
- VU** l'arrêté du préfet de région n° 2022-351 du 29 novembre 2022 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2020, portant nomination de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône Alpes à compter du 18 mai 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00038 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Drôme, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Éric TANAYS, directeur délégué de la DREAL ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY,  
pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00038 du 21 août 2023 portant délégation de signature à monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Drôme,  
à savoir :

- les correspondantes courantes et les actes de gestion relatifs à l'instruction des dossiers et à la gestion des procédures relevant des attributions de la DREAL.

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service
M.	TANAYS	Éric	DIR
M.	BORREL	Didier	DIR
M.	PAPOUIN	Matthieu	DIR
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR

## ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclus de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les actes à portée réglementaire ;
- les actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire **l'exception ne s'applique pas** aux décisions de refus de réceptions des véhicules et de citernes, de refus d'agrément en matière de contrôles techniques des véhicules, de refus de dérogation individuelle à l'interdiction de circuler des véhicules de transport de marchandises sur certaines périodes. ;
- les correspondances échangées avec les parlementaires ou la présidente du conseil départemental ;
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux ;
- les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions ;
- les décisions qui font intervenir une procédure d'enquête publique ou de servitudes, ou qui concernent les récépissés de déclaration d'installations classées, l'occupation temporaire des terrains privés ou la pénétration sur les dits terrains excepté le cas des inventaires de flore et de faune (en application de l'article L 411-5 du code de l'environnement) ;
- les décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 €, et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

## ARTICLE 3 : EXCEPTIONS

**Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences** définis par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **délégation de signature est accordée** selon les conditions fixées aux articles suivants.

### 3.1. CONTRÔLE DES RÉSEAUX ET DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE

#### 3.1.1.

À l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles des installations de production d'énergie et de transport d'électricité ;
- tous actes de procédure liés à l'approbation de projet d'ouvrage, à l'exception de l'arrêté d'approbation lui-même ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	ANAMOUTOU	Anaïs	EHN	PACH
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PACH
M.	BOURG	Cyril	EHN	PACH

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PACH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PACH
M.	GIRAUD	Samuel	EHN	PACH
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PACH
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
Mme	HARNOIS	Clémentine	PRICAE	CAE
Mme	MUSY	Anne-Sophie	PRICAE	CAE
Mme	PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/

### 3.1.2.

Par dérogation à l'article 3.1.1.

à l'effet de signer :

- l'arrêté d'approbation d'ouvrage ;
- les actes (arrêtés) relatifs au plan du service prioritaire de l'électricité ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
Mme	HARNOIS	Clémentine	PRICAE	CAE
Mme	PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE

### 3.1.3. Missions d'intérêt général « gaz »

À l'effet de signer :

- les actes (arrêtés) relatifs à la liste des missions d'intérêt général « gaz » ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/

## 3.2. CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

### 3.2.1.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédure liés à l'approbation des dossiers d'exécution, à l'exception des arrêtés liés à ces dossiers ;
- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages hydrauliques, à l'exception des arrêtés liés à ces dossiers ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	AVERSENG	Karine	PRNH	OH
M.	BAI	Nicolas	PRNH	OH
M.	BALLARIN	Théo	PRNH	OH
M.	BARANGER	François	PRNH	OH
M.	BEGIC	Ivan	PRNH	OH
M.	BONNER	Olivier	PRNH	OH
Mme	CAMPS	Flora	PRNH	OH
M.	CHAPIN	Jean-Baptiste	PRNH	OH
M.	CHEVASSON	Gilles	PRNH	OH
Mme	FALLER	Camille	PRNH	OH
M.	LENNE	Dominique	PRNH	OH
M.	LIABEUF	Philippe	PRNH	OH
M.	PLOQUET	Samuel	PRNH	OH
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
M.	WEGIEL	Alexandre	PRNH	OH

### 3.2.2.

Par dérogation à l'article 3.2.1.

à l'effet de signer :

- les arrêtés liés aux dossiers d'exécution de travaux ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH

### 3.2.3.

Par dérogation à l'article 3.2.1,

à l'effet de signer :

- les arrêtés liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages hydrauliques ;

Subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/
M.	BONNER	Olivier	PRNH	OH
Mme	CHEVRIER	Julie	PRNH	OH
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH

## 3.3. GESTION ET CONTRÔLE DES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES

À l'effet de signer :

- tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	ANAMOUTOU	Anaïs	EHN	PACH
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PACH
M.	BOURG	Cyril	EHN	PACH
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PACH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PACH
M.	GIRAUD	Samuel	EHN	PACH
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PACH

### 3.4. MINES, APRÈS-MINES, CARRIÈRES ET STOCKAGES SOUTERRAINS

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures liés à l'instruction des autorisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GUIMONT	Ghislain	PRICAE	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	BERTRAND	Laure	PRICAE	4S
Mme	BONE	Christelle	PRICAE	4S
Mme	BREDIN	Emma	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
Mme	MICHALSKI	Agathe	PRICAE	4S
Mme	KANTA	Denise	PRICAE	4S
Mme	PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	CHARMASSON	Eric	UID DA	SICPE
M.	GAGNE	Jean-Philippe	UID DA	SICPE

### 3.5. TRANSPORTS DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES PAR CANALISATIONS, DISTRIBUTION ET UTILISATION DU GAZ, ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

#### 3.5.1.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement ou de modification relatives aux canalisations de transport, prévus par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de déclaration d'utilité publique (DUP) ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
Mme	BEN ADDI	Fatiha	PRICAE	CAP
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP
Mme	DEMEY	Sabine	PRICAE	CAP
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP
Mme	SRODA	Cécile	PRICAE	CAP
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	CLOIX	Romain	UD I	CT3S
M.	ESCOFFIER	Ronan	UD I	CT3S

### 3.5.2.

En complément de l'article 3.5.1,  
à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des servitudes d'utilité publique (SUP), prévus par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de l'arrêté préfectoral ; ;

subdélégation de signature est donnée **aux agents désignés à l'article 3.5.1.**

### 3.5.3.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des études de dangers, à l'exception de l'arrêté préfectoral.

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
Mme	BEN ADDI	Fatiha	PRICAE	CAP
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP
Mme	DEMEY	Sabine	PRICAE	CAP
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP
Mme	SRODA	Cécile	PRICAE	CAP
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP

### 3.5.4.

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'approbation et à la mise en service des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services d'inspection dans le domaine des équipements sous-pression ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/

### 3.5.5.

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'approbation et à la mise en service des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services d'inspection dans le domaine des équipements sous-pression ;

subdélégation de signature est donnée **aux agents désignés à l'article 3.5.4.**

### 3.6. INSTALLATIONS CLASSÉES, EXPLOSIFS ET DÉCHETS

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement ou de modification ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	BAURÈS	Dominique	PRICAE	4S
Mme	BERTRAND	Laure	PRICAE	4S
Mme	BONE	Christelle	PRICAE	4S
Mme	BREDIN	Emma	PRICAE	4S
M.	CARBONEL	Jacob	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
Mme	MICHALSKI	Agathe	PRICAE	4S
M.	JACQUET	Flavien	PRICAE	4S
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
Mme	COROLLEUR	Maëla	PRICAE	RA
Mme	GALLET	Julie	PRICAE	RA
M.	DEVILLERS	Thomas	PRICAE	RA
M.	EPELY	Aurélie	PRICAE	RA
M.	ETIEVANT	Guillaume	PRICAE	RA
M.	LAVERIE	Arnaud	PRICAE	RA
Mme	MARTIN	Vanessa	PRICAE	RA
Mme	ROBERT	Anne	PRICAE	RA

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	THOMAS	Mélanie	PRICAE	RA
M.	BARAER	Brice	PRICAE	RC
Mme	BARILLOT	Elora	PRICAE	RC
Mme	BONNEVILLE	Sarah	PRICAE	RC
M.	BRUY	Quentin	PRICAE	RC
Mme	GOFFI	Claire	PRICAE	RC
M.	PETRE	Florian	PRICAE	RC
M.	ROUAIX	Patrice	PRICAE	RC
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	JULIEN	Thierry	UID DA	CTU
M.	BRIE	Pascal	UID DA	SICPE
M.	CHARMASSON	Eric	UID DA	SICPE
M.	PERMINGEAT	Jérôme	UID DA	SICPE
M.	GAGNE	Jean-Philippe	UID DA	TTICPE
M.	MAFFRE	Julien	UID DA	TTICPE
Mme	MOREL	Gaëlle	UID DA	TTICPE
Mme	MOUROUX	Elodie	UID DA	TTICPE
Mme	PELTIER	Léannick	UID DA	TTICPE
Mme	RAHUEL	Christine	UID DA	TTICPE
M.	ROUQUET	Lionel	UID DA	TTICPE
M.	SANSON	Jean-Philippe	UID DA	TTICPE
Mme	UGHETTO	Emmanuelle	UID DA	TTICPE

### 3.7. PLAN DE SURVEILLANCE DE GAZ À EFFET DE SERRE

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux plans de surveillance de gaz à effet de serre des établissements soumis au système d'échange de quotas d'émission,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
M.	PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/

### 3.8. VÉHICULES

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retrait des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, lettres de suite aux surveillances et supervisions, actes relatifs aux fonctionnements des réunions contradictoires et aux procédures de sanctions administratives), à l'exception des suspensions et retraits d'agrément ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BARNIER	Françoise	RCTV	/
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/
M.	CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
M.	BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH
M.	MAGNE	Nicolas	RCTV	VEH
M.	MONTES	Denis	RCTV	VEH
M.	THIBAUT	Vincent	RCTV	VEH
Mme	WILLAME	Vanessa	RCTV	VEH
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Oliver	UD A	/
M.	BOUIC	Jonathan	UD A	T
Mme	DUBROMEL	Claire	UD A	T
Mme	PAYRARD	Isabelle	UD A	T
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	BARTHELEMY	Pierre	UD I	CT3S
Mme	MOREY	Julie	UD I	CT3S
Mme	ROUGIER	Béatrice	UD I	CT3S
M.	POLGE	Christophe	UID LHL	/
M.	LIOGIER	Patrice	UD R	/
M.	BARBERO	Alexandre	UD R	CRT
Mme	MARTIN	Vanessa	UD R	TESSP
M.	DUCROS	Yves	UD R	V
M.	FONTANELLE	Jean-Sébastien	UD R	V
Mme	FOUBERT	Caroline	UD R	V
M.	MELINAND	Thierry	UD R	V
M.	RAMBAUD	Philippe	UD R	V
M.	SALOMON	Jean-Michel	UD R	V
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/
M.	CHARBONNEL	Jean-Claude	UID CAP	CT
M.	COUPAT	Cédric	UID CAP	CT
M.	LAVANTES	Pascal	UID CAP	CT
M.	OGHEARD	Maurice	UID CAP	CT
M.	SCIAUVAUD	Raphael	UID CAP	CT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	FOUCHIER	Pierre-Yves	UID DA	CTU
M.	JULIEN	Thierry	UID DA	CTU
M.	OLIVIER	Pascal	UID DA	CTU
M.	REGNIER	Mathieu	UID DA	CTU
M.	SOUBEYROU	Philippe	UID DA	CTU
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
Mme	MONTERO	Céline	UID DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
Mme	CHIGNIER	Christine	UID DS	CTV
M.	LAATRACHI	Nabil	UID DS	CTV
M.	NOLY	Clément	UID DS	CTV
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/
M.	ARDAILLON	Bruno	UID LHL	CT
M.	BASTY	David	UID LHL	CT
Mme	BRUNON	Céline	UID LHL	CT
M.	HANRIOT	Guillaume	UID LHL	CT
M.	MALLET	Yoann	UID LHL	CT

### 3.9. CIRCULATION DES POIDS LOURDS

À l'effet de signer :

- les actes (autorisations, avis, récépissés de déclaration) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (arrêtés et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/
M.	CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
M.	BOYENVAL	Vincent	RCTV	MACTR
Mme	CHARPENAY	Véronique	RCTV	MTEDEC
Mme	CHEVALLIER	Karina	RCTV	MTEDEC
Mme	GABET	Béatrice	RCTV	MTEDEC
M.	LANVERS	Benjamin	RCTV	MTEDEC
Mme	MARTIN	Béatrice	RCTV	MTEDEC
M.	BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH

#### 3.9.1. Astreinte

À l'effet de signer :

- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
M.	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/
M.	GARDETTE	Guillaume	DIR	MJ
Mme	MARNET	Christelle	DIR	DZC
M.	PAGNON	Stéphane	DIR	DZC
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BOUDARD	Arnaud	HC	/
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
M.	FELIX	Denis	PRNH	/
Mme	CARRIE	Nicole	PRNH	/
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UD DS	/
Mme	MONTÈRO	Céline	UD DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UD DS	
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	POLGE	Christophe	UID LHL	/
M.	LIOGIER	Patrice	UD R	/
Mme	MARTIN	Vanessa	UD R	TESSP
M.	BARBERO	Alexandre	UD R	CRT
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/
M.	SIMON	Philippe	UID CAP	/
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/
M.	GEORJON	Bertrand	UID LHL	DSPP
Mme	DESIDERIO	Corinne	UID LHL	EAR

### 3.10. PRÉSERVATION DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE ET DES MILIEUX AQUATIQUES

#### 3.10.1.

À l'effet de signer :

- toutes décisions et autorisations relatives :
  - à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

- à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
- au transport de spécimens d'espèces animales qui sont à la fois inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels, à l'exception de l'arrêté préfectoral d'octroi ou de refus de ladite dérogation ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
M.	FAURE	Emmanuel	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

### 3.10.2. Subdélégation supplémentaire

Par dérogation à l'article 3.10.1,

concernant les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels,

à l'effet de signer :

- l'arrêté préfectoral d'octroi ou de refus de ladite dérogation, lorsqu'elle ne concerne pas un projet d'aménagement d'intérêt public majeur, au titre du L.411-2 I 4° c) du code de l'environnement ;

subdélégation est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
M.	FAURE	Emmanuel	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

### 3.11. PÉNÉTRATION DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES À DES FINS D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE

À l'effet de signer :

- les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-1 A du code de l'environnement ;

subdélégation de signature est donnée à

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
M.	FAURE	Emmanuel	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

### 3.12. POLICE DE L'EAU SUR L'AXE RHÔNE-SAÔNE

À l'effet de signer :

- tous documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L.211-1, L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'exception :
  - des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
  - des certificats de projet ;
  - des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
  - de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
  - des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
  - des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs ;

subdélégation est accordée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	BARBE	Pauline	EHN	PACH
M.	BORNARD	Damien	EHN	PACH
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PACH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
Mme	GIBIER	Blandine	EHN	PACH
Mme	JACOB	Caroline	EHN	PACH
Mme	LE MAOUT	Anne	EHN	PACH
M.	LOUVET	Marnix	EHN	PACH
Mme	OLIVEIRA	Lucie	EHN	PACH
Mme	OURAHMOUNE	Safia	EHN	PACH
Mme	PRUDHOMME	Hélène	EHN	PACH
M.	SAINT EVE	Vincent	EHN	PACH
M.	SOULÉ	Arnaud	EHN	PACH
Mme	TROUILLARD	Fanny	EHN	PACH

#### 3.12.1. Subdélégation complémentaire

À l'effet de signer :

- tous documents relatifs à la procédure d'autorisation environnementale, en application des articles L.181-1 et R.181-1 et suivants du code de l'environnement, à l'exception :
  - des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
  - des certificats de projet ;
  - des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;

- de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
- des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
- des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs ;

subdélégation est accordée **aux agents désignés à l'article 3.12.**

### 3.13. POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

À l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives ;

subdélégation est accordée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	PEYRE	Cécile	EHN	/
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PACH
M.	BOURG	Cyril	EHN	PACH
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PACH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PACH
M.	GIRAUD	Samuel	EHN	PACH
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PACH
M.	BRIET	Romain	EHN	PME
Mme	BRIVADIER	Isabelle	EHN	PME
M.	CHATELAIN	Marc	EHN	PME
M.	CLAUDE	Cédric	EHN	PME
M.	EGO	Maxime	EHN	PME
M.	FAURE	Emmanuel	EHN	PME
M.	GELLIER	Matthieu	EHN	PME
Mme	GIRON	Marianne	EHN	PME
Mme	HUBERT	Séverine	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	POIRIE	Fabien	EHN	PME
M.	VIGUIER	Raphaël	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN
M.	SALLES	Jean-Marc	EHN	PN
M.	TABOURIN	Pierre	EHN	PN
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA
Mme	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
Mme	BEN ADDI	Fatiha	PRICAE	CAP
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP
Mme	DEMEY	Sabine	PRICAE	CAP

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP
M.	DEVILLERS	Thomas	PRICAE	RA
M.	LAVERIE	Arnaud	PRICAE	RA
Mme	BONNEVILLE	Sarah	PRICAE	RC
M.	PETRE	Florian	PRICAE	RC

#### ARTICLE 4 :

L'arrêté DREAL-SG-2023-42/26 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Drôme est abrogé.

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### ARTICLE 6 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Pour le préfet de la Drôme,  
et par délégation,  
le directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement,  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Signé**

Jean-Philippe DENEUVY